

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 18 juin 2018

L'an deux mille dix huit et le dix huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 12/06/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine,

Etait absents et excusés : GARNOT Pascal donne procuration à VEYRAT Robert
HOSTACHE Jean Claude
MATHON Colette
GUITHON Bernard

**Délibération N° 2018 – 26
Avenant ALPICITE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2013-31 en date du 17/05/2013 sur le choix du cabinet d'urbanisme – paysagiste pour l'élaboration du PLU de la commune.

Le coût de la tranche ferme est de 45 500.00€ HT

Le présent avenant a pour but de :

- Prolonger les délais initiaux du fait de la réalisation d'études connexes exigées par la Préfecture. Les délais sont portés à 72 mois au lieu de 20 mois.
- D'appliquer le taux de TVA de 20% au lieu de 19,6% sur les honoraires restant à facturer
- De transférer des honoraires non facturés restantes de la tranche ferme de la SARL CHADO ver la SARL ALPICITE, soit 2 950.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant proposé par ALPICITE sur :
 - o La prolongation du délai initial de 20 mois à 72 mois
 - o D'appliquer le taux de TVA de 20% au lieu de 19,6% sur les honoraires restants dûs
 - o Le transfert des honoraires non facturés restantes de la tranche ferme de la SARL CHADO ver la SARL ALPICITE, soit 2 950.00€
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant

Suffrages exprimés : 8 - Pour : 8 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

